

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} FEVRIER 2021**

*Convocation envoyée le **21 janvier 2021***

*Convocation affichée le **26 janvier 2021***

*Heure de début de la séance à **18h30***

*Fin de la séance à **19h50***

*Nombre d'élus en exercice : **11***

*Nombre d'élus participant au vote : **10***

L'an deux mille vingt et un, le premier février à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François CASALE, Maire.

Présents : AURIOL Guillaume, BALANDRAM Guillaume, BEPMALE Jean, BEPMALE Marie-Claude, CASALE Eliane, CASALE Jean-François, FIEUX Frédéric, LAURENS Julie, MARTY Christophe, VERDIER Laurent.

Absents excusés : PRADEL Meryl

Secrétaire de séance : Monsieur Jean BEPMALE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le recrutement d'un agent contractuel de droit public.

ORDRE DU JOUR

- Autorisation à Mr le Maire d'engager des petits travaux urgents d'éclairage public dans la limite de 10 000,00 € par an.
- Branchement électrique du club de l'aviron
- Demande d'ouverture de crédits sur le budget 2021
- Demande de suppression du budget du CCAS
- Demande de subvention DETR
- Demande de subvention DSIL
- Demande de subvention au CD31 pour la rénovation énergétique
- Demande de subvention au CD31 pour l'achat du matériel
- Demande de subvention au CD31 pour la rénovation d'une partie de la toiture de l'église
- Recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23 NOVEMBRE 2020

2021/02/01 – AUTORISATION A MR LE MAIRE D'ENGAGER DES PETITS TRAVAUX URGENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LA LIMITE DE 10 000 € PAR AN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé d'autoriser le Maire à engager ces travaux pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000 € annuels de contribution communale. Pour chaque dossier ainsi traité une lettre d'engagement financier sera signée par le Maire.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE

- **DE COUVRIR** la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € par an.
- **CHARGE** Monsieur le Maire :
 - d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
 - de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
 - de valider la participation de la commune pour chacun des projets ainsi traités ;
 - d'en informer régulièrement le Conseil Municipal ;
 - d'assurer le suivi annuel des participations communales engagées ;
 - de présenter à chaque fin d'année, un compte-rendu d'exécution faisant tat de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération de principe pour l'année en cours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants ;
- **PRECISE** que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

2021/02/02 – BRANCHEMENT ELECTRIQUE DU CLUB DE L'AVIRON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune le 6 octobre dernier concernant la création d'un branchement aérosouterrain monophasé pour Montpitol Aviron Club, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération (11BT911) :

- Confection d'une descente aérosouterraine sur le poteau béton existant.
- Fourniture et pose d'un coffret coupe circuit à poser en haut du talus.

- Fourniture et pose d'un coffret compteur disjoncteur à poser à côté. (Non compris la liaison du coffret compteur-disjoncteur à la construction + pose du compteur).

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

Part SDEHG	1 636 €
Part restant à la charge de la commune (estimation)	625 €
	<hr/>
Total	2 261 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet présenté.
- **DE COUVRIR** la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

2021/01/03 – DELIBERATION SPECIALE D'OUVERTURE DE CREDIT SUR 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de pouvoir faire face à une dépense d'investissement urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020.

Il est nécessaire d'ouvrir un crédit d'investissement 2021 :

- sur le compte **2131** d'un montant de **5 000,00 €**
- sur le compte **2031** d'un montant de **5 000,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- **D'ACCEPTER ET D'AUTORISER** l'ouverture de crédit d'investissement 2021 sur le compte **2131** d'un montant de **5 000,00 €** et sur le compte **2031** d'un montant de **5 000,00 €**
- **DE MANDATER** cette dépense.
- **DE PRENDRE** cette somme au budget primitif 2021.

2021/02/04 – DEMANDE DE SUPPRESSION DU BUDGET DU CCAS

Monsieur Jean BEPMALE, adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal que l'article 79 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dit NOTRE, permet aux communes de moins de 1 500 habitants de supprimer leur budget annexe CCAS.

Les dépenses et recettes émises au titre de l'action sociale sont donc imputées directement sur le budget communal.

Cette solution évite la confection annuelle d'un budget, d'un compte administratif et d'un compte de gestion spécifiques pour seulement 2 ou 3 opérations à comptabiliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- **DE DISSOUDRE** le budget annexe CCAS
- **QUE LA DISSOLUTION** prend effet pour l'année 2021
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

2021/02/05 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 POUR LA MISE AU NORME DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME ET L'ACHAT D'UNE TONDEUSE ET D'OUTILLAGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la mise aux normes de l'assainissement autonome de l'ancien presbytère et l'achat d'une tondeuse et d'outillage.

Il présente les devis s'élevant à 30 655,32 € HT se décomposant ainsi :

- Assainissement autonome	21 159,50 € HT
- Tondeuse	8 158,33 € HT
- Outillage	1 337,49 € HT

Monsieur le Maire propose de présenter ce dossier au titre de la DETR 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- **D'ACCEPTER** ce projet,
- **DE SOLLICITER** une subvention de l'état au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires

2021/02/06 – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2021 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique

des bâtiments communaux.

Il présente les devis s'élevant à 140 671,95 € HT se décomposant ainsi :

- Presbytère	68 181,05 € HT
- Salle des fêtes	21 538,00 € HT
- Mairie	12 492,92 € HT
- Ecole	38 459,98 € HT

Monsieur le Maire propose de présenter ce dossier au titre de la DSIL 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- **D'ACCEPTER** ce projet,
- **DE SOLLICITER** une subvention de l'état au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires

2021/02/07 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CD31 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Il présente les devis s'élevant à 140 671,95 € HT se décomposant ainsi :

- Presbytère	68 181,05 € HT
- Salle des fêtes	21 538,00 € HT
- Mairie	12 492,92 € HT
- Ecole	38 459,98 € HT

Monsieur le Maire propose de présenter ce dossier au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- **D'ACCEPTER** ce projet,
- **DE SOLLICITER** une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires

2021/02/08 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CD31 POUR L'ACHAT D'UNE TONDEUSE ET D'OUTILLAGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'achat d'une tondeuse et d'outillage.

Il présente les devis s'élevant à 9 495,82 € HT se décomposant ainsi :

- Tondeuse 8 158,33 € HT
- Outillage 1 337,49 € HT

Monsieur le Maire propose de présenter ce dossier au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- **D'ACCEPTER** ce projet,
- **DE SOLLICITER** une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires

2021/02/09 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION D'UNE PARTIE DE LA TOITURE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rénover une partie de la toiture de l'église.

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise GATTI pour un montant de 1 384,00 € HT.

Monsieur le Maire propose de demander une aide au Conseil Départemental.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE

- **DE SOLLICITER** une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires

2021/02/10 – DELIBERATION RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : divers petits

travaux d'entretien des bâtiments communaux et espaces verts.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de quatre mois allant du 1^{er} mars 2021 au 30 juin 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 10 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BALANDRAM demande s'il est possible de couper l'éclairage public une partie de la nuit dans le centre du village.

Signatures des membres présents :

AURIOL Guillaume	
BALANDRAM Guillaume	
BEPMALE Jean, adjoint	
BEPMALE Marie-Claude	
CASALE Eliane	
CASALE Jean-François, Maire	
FIEUX Frédéric	
LAURENS Julie, adjointe	
MARTY Christophe	
PRADEL Meryl	Absente excusée
VERDIER Laurent	